



SOMMAIRE

Message du Président

2

Andreas Sutter
Président du Conseil de Fondation

Chambre consultative

3

Isabelle Guzzon
Présidente de la Chambre consultative

Secrétariat Général

4-5

Sarah Miéville
Directrice

La FAJE en statistiques

6

La FAJE en chiffres

7-12

Organisation de la Fondation

13-14

Conseil de Fondation
Secrétariat général

Chambre consultative

15

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2025 aura été, à bien des égards, une année particulièrement exigeante pour la FAJE. Au printemps, Mme Sarah Miéville a repris la direction de notre fondation. Son entrée en fonction s'est inscrite dans un contexte soutenu, marqué par la multiplication des dossiers et l'intensification des enjeux stratégiques. Cette dynamique a conféré à l'exercice écoulé un caractère particulièrement dense.

L'équipe de la FAJE a également dû faire face à une charge administrative accrue, consécutive notamment à l'augmentation du nombre de réseaux – point sur lequel je reviendrai plus loin. Parallèlement, plusieurs chantiers structurants ont mobilisé d'importantes ressources : la révision de la rémunération des accueillantes en milieu familial [AMF], le monitoring de la coordination en matière d'inclusion, ainsi que l'analyse et le traitement de certaines recommandations formulées par la Cour des comptes l'année dernière [2024].

Lors du second semestre, des considérations financières sont venues mettre en lumière, avec une acuité renouvelée, le rôle de subventionneur de la FAJE, mais plus encore pour les années à venir. Par ailleurs, certaines orientations annoncées au niveau fédéral ont suscité des interrogations légitimes quant à l'évolution future de notre modèle. Bien que le système ait largement démontré sa pertinence et son efficacité, son adaptation, voire sa transformation, apparaît désormais comme une hypothèse très probable. Cette réflexion stratégique nous accompagnera inévitablement ces prochaines années.

Un autre constat s'est confirmé : pour des raisons principalement politiques, plusieurs réseaux ont fait le choix de se scinder afin de constituer des entités de plus petite taille. Si les motivations sous-jacentes – proximité décisionnelle accrue, meilleure maîtrise des coûts – peuvent être comprises, leurs conséquences sur la mutualisation des ressources appellent une attention particulière.

Or, cette volonté de mutualisation constitue précisément l'un des fondements du système actuel et l'ignorer va à l'encontre des recommandations de la Cour des comptes, qui par souci d'efficacité et d'économie de moyens, invitait tous les acteurs et contributeurs de l'accueil de jour à favoriser le regroupement des ressources et le développement d'outils communs.

En conséquence, l'augmentation du nombre de réseaux risque d'entraîner, à terme, une progression des coûts globaux du dispositif vaudois et une dispersion des moyens et des outils. Dans un contexte où l'objectif demeure l'augmentation du nombre de places d'accueil et l'amélioration de l'efficacité administrative, cette évolution suscite des préoccupations légitimes. Il convient également de rappeler que les compétences nécessaires au bon fonctionnement du système se raréfient sur le marché du travail. Le risque d'une concurrence accrue pour ces profils spécialisés ne peut être exclu.

Dans cet environnement exigeant et en constante évolution, la FAJE poursuit néanmoins son engagement avec détermination, consciente des responsabilités qui lui incombent et fidèle à sa mission au service de l'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud.



Andreas Sutter

Président du Conseil de Fondation

LA CHAMBRE CONSULTATIVE

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des travaux engagés par la Chambre Consultative de la FAJE, avec la volonté constante de contribuer activement au développement et à la qualité de l'accueil de jour dans le canton. Les échanges entre les membres ont permis d'aborder plusieurs thématiques importantes pour le secteur, tout en maintenant un dialogue constructif avec les partenaires institutionnels.

La séance plénière du mois de mars a notamment été l'occasion pour la Chambre Consultative d'accueillir la nouvelle directrice de la FAJE, et de revenir sur les conclusions de l'audit de la Cour des comptes.

Lors de l'assemblée de juin, la Chambre a pris connaissance de la synthèse de l'étude consacrée aux modalités de gestion des enfants malades au sein des structures d'accueil. Cette présentation a permis d'ouvrir une réflexion sur les pratiques existantes et les pistes d'amélioration possibles afin d'accompagner au mieux les équipes éducatives et les familles face à ces situations délicates.

La séance de septembre a été l'occasion pour la Chambre de découvrir un projet pilote important pour le secteur, consistant à mettre à disposition des équipes éducatives l'expertise de thérapeutes en psychomotricité sous forme de prestations indirectes.

En décembre, la Chambre a également pris connaissance du projet pilote de mensualisation des accueillantes en milieu familial (AMF) qui vise à faire évoluer les modalités de rémunération afin de mieux répondre aux réalités professionnelles de ce secteur.

Au cours de l'année, la Chambre Consultative a aussi été amenée à se prononcer sur l'évolution de sa propre composition. Ainsi, le SSP Vaud a été proposé comme nouvelle instance représentée au sein de la Chambre en remplacement d'Avenir Social Vaud dont l'antenne vaudoise a cessé d'exister. Cette modification a été validée par le Conseil d'État en décembre 2025.

Le second semestre de l'année a, par ailleurs, été marqué par des préoccupations importantes concernant l'évolution du cadre financier et législatif du secteur. La Chambre Consultative a exprimé ses inquiétudes face aux conséquences de la réduction

de la participation cantonale à la FAJE, ainsi qu'aux impacts potentiels de la nouvelle Loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial institutionnel pour enfants (LSAcc). Ces éléments soulèvent des interrogations quant à la stabilité et au développement futur du système d'accueil de jour.

Dans ce contexte, la Chambre a tenu à réitérer son soutien à la FAJE. Afin de contribuer activement à la réflexion sur l'avenir du dispositif, un groupe de travail a été constitué et plusieurs préoccupations ont été transmises aux instances concernées. L'objectif est de veiller à la pérennité et à la qualité de l'accueil de jour dans le canton, dans l'intérêt des enfants, des familles et des professionnels du secteur.

Tout au long de l'année, l'engagement des membres de la Chambre Consultative a permis de poursuivre un travail de réflexion et de dialogue au service du secteur. Je tiens à remercier sincèrement chacune et chacun d'entre eux pour leur investissement et leur contribution à ces travaux. La Chambre poursuivra son action avec la même détermination afin d'accompagner les évolutions à venir et de soutenir les initiatives favorisant le développement d'un accueil de jour de qualité.



Isabelle Guzzon

Présidente de la
Chambre consultative

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Coup de projecteur sur 2025

Démarrage de la quatrième période du processus de reconnaissance des réseaux

En 2025, une nouvelle période de reconnaissance des réseaux a débuté et de nouveaux réseaux ont rejoint le dispositif dans le courant de l'année. Au 31 décembre 2025, 35 réseaux remplissaient les critères de reconnaissance de la FAJE, condition nécessaire pour bénéficier de ses subventions. Ce processus exigeant mobilise des ressources importantes tant du côté des réseaux que de la Fondation : compilation et analyse de données, réflexion stratégique partagée, vérification de la conformité aux critères légaux.

Ces 35 réseaux fédèrent environ 630 structures subventionnées, rattachées à 200 exploitants différents. Cette diversité représente un défi permanent en matière de communication et d'harmonisation des pratiques, ce qui conduit la FAJE à développer des outils et des formations spécifiques à destination de ses bénéficiaires.

Lors de cette quatrième édition, le Secrétariat général a porté une attention particulière à la conformité des barèmes tarifaires, qui doivent respecter la notion de progressivité du taux d'effort. Il s'agit de s'assurer que les familles aux revenus faibles ne consacrent pas une plus grande part de leur revenu à l'accueil de jour de leurs enfants, que celles disposant de revenus plus élevés. Les réseaux concernés ont été invités à réviser leur barème.

Une nouvelle direction, une nouvelle dynamique

En mars 2025, j'ai pris la direction de la FAJE, succédant à Sylvie Lacoste. Cette transition s'inscrit dans un moment charnière pour la Fondation, à la fois riche des acquis construits depuis près de 20 ans et confrontée à des changements législatifs qui auront des conséquences structurelles profondes. Animée par la conviction que l'accueil de jour des enfants est un levier essentiel d'égalité et de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale pour tous les parents, mais également un besoin indispensable pour l'économie vaudoise, j'aborde ces défis avec confiance. Les changements à venir ne sont pas des menaces, mais des opportunités de renforcer, moderniser et pérenniser un dispositif dont le canton de Vaud peut être fier.

Le morcellement des réseaux : un enjeu d'efficience

Le dispositif vaudois repose sur le principe de la mutualisation : en regroupant les structures d'accueil au sein de réseaux, il vise à professionnaliser la gestion, optimiser les ressources administratives, financières et humaines, et garantir une offre cohérente sur l'ensemble du territoire.

Or, la multiplication de petits réseaux à faible capacité compromet cet objectif fondateur. Des réseaux trop modestes

ne peuvent pas atteindre la masse critique nécessaire pour mutualiser efficacement leurs fonctions transversales, développer une véritable expertise de gestion, ni porter des projets de développement ambitieux. Cette fragmentation génère des redondances coûteuses et affaiblit la lisibilité du dispositif.

La FAJE accompagne ces dynamiques, en encourageant les rapprochements et en accompagnant étroitement les réseaux en transition, dans le respect des réalités locales et des équilibres politiques communaux.

Accueil en milieu familial

La FAJE poursuit ses efforts en matière de valorisation du métier d'accueillant-e en milieu familial. Une des caractéristiques de cette activité est la forte variabilité des salaires perçus par ces professionnel-les, précarisant la situation financière des personnes exerçant ce métier. En 2025, un projet pilote d'adaptation de leur rémunération, mené dans trois réseaux, a abouti, et donne lieu à des réflexions, dans d'autres réseaux, quant aux possibilités de stabiliser les salaires d'une activité professionnelle indispensable dans le dispositif d'accueil vaudois.

Par ailleurs, d'autres projets pilotes sont soutenus par la FAJE, visant à créer des ponts entre les accueils collectif et familial et à permettre aux accueillant-es de rompre l'isolement et d'échanger avec d'autres professionnel-es de l'accueil de jour.

Coordination à l'inclusion

Fonction nouvellement créée, les coordinateur-trices à l'inclusion, dont le salaire est intégralement financé par la FAJE, permettent aux réseaux de développer et de mettre en œuvre une véritable politique d'inclusion des enfants à besoins particuliers et de leurs familles. La FAJE, comme pour toute subvention qu'elle accorde, suit l'évolution de cette fonction et évalue la pertinence de ce subventionnement. Force est de constater que ces personnes apportent un soutien bienvenu et apprécié tant par les équipes éducatives, les familles, les équipes administratives que les directions des réseaux tant les besoins sont importants.

Une révolution législative fédérale

Le 19 décembre 2025, le Parlement fédéral a adopté la loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial institutionnel pour enfants [LSAcc]. Ce texte représente un changement de paradigme majeur pour l'ensemble du dispositif vaudois et pour la FAJE en particulier.

Jusqu'ici, les employeurs vaudois contribuaient directement au financement de la FAJE via un prélèvement sur les salaires,

géré par les caisses d'allocations familiales. La nouvelle LSAcc substituera à ce mécanisme une allocation de garde versée directement aux parents par les caisses d'allocations familiales, à raison de 100 francs par mois et par jour de garde. Ce basculement d'une partie du financement de l'offre vers le financement des personnes transforme en profondeur les flux financiers en lien avec l'accueil de jour.

Pour la FAJE, les conséquences sont considérables : la contribution des employeurs, qui constitue l'un de ses trois piliers de financement avec l'État et les communes, sera amenée à disparaître dans sa forme actuelle. Une refonte complète du dispositif de subventionnement s'impose, impliquant une révision de la LAJE et une redéfinition des rôles de chaque acteur. La FAJE entend jouer un rôle actif dans ce processus, forte de l'expertise accumulée au fil des années et de son rôle clé dans l'accueil de jour vaudois.



Sarah Miéville

Directrice

PERSONNEL DE LA FAJE

Au 31 décembre 2025, 6 personnes, totalisant 5.1 ETP (équivalent temps plein), assurent le fonctionnement du Secrétariat général de la Fondation :

Sarah Miéville

Directrice

Milica Ristic

Contrôleuse de gestion,
chargée de projets

Anne-Laure Girard

Responsable
des finances

Candice Lequiller

Assistante de direction
et juriste

Cédric Bonzon

Contrôleur de gestion,
chargé de projets

Alice Mahler

Assistante de direction

LA FAJE EN STATISTIQUES

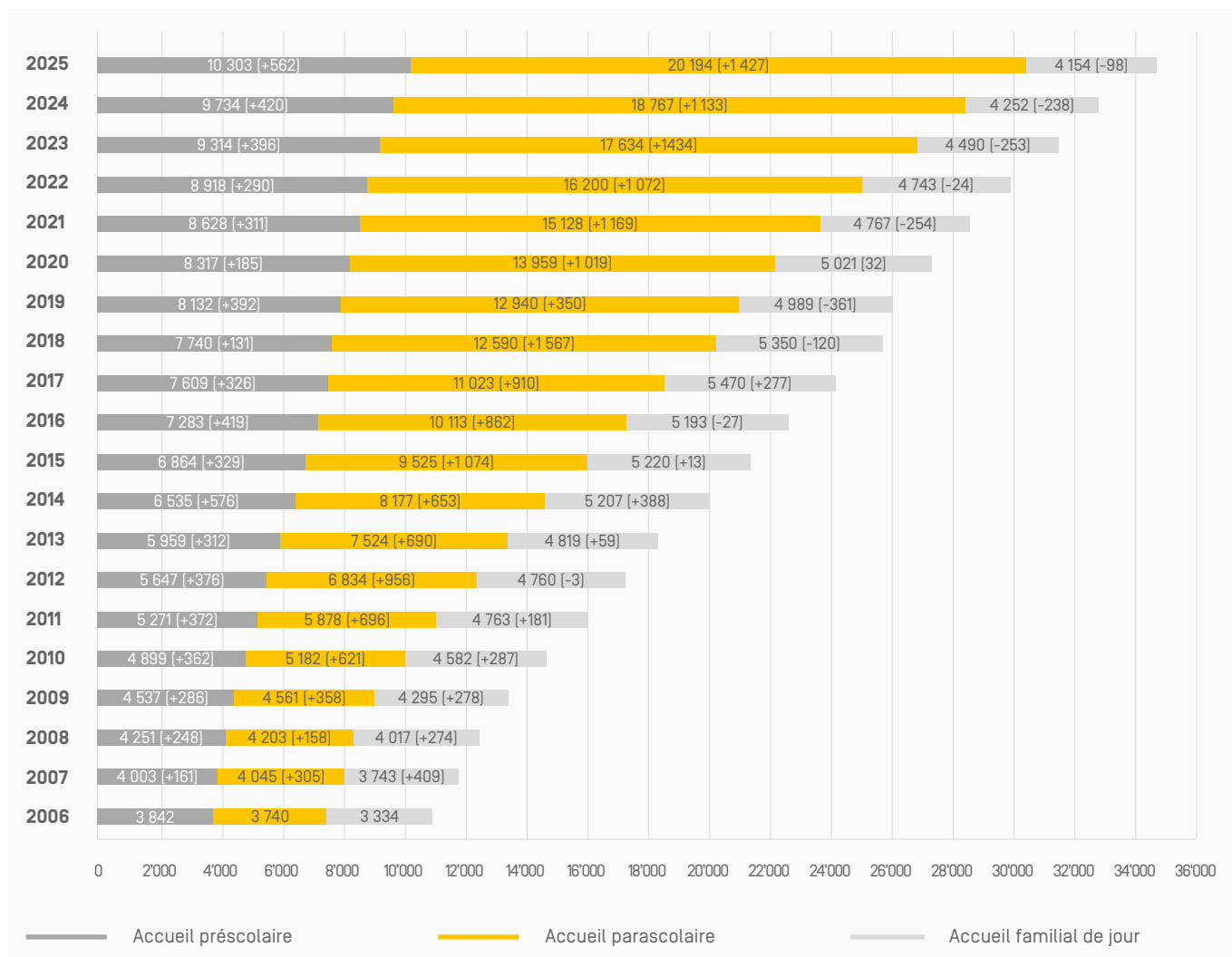
Places créées dans les 35 réseaux d'accueil de jour

Le nombre de places d'accueil est relevé de manière exhaustive par le service statistique de l'Etat de Vaud.

Le graphique ci-dessous illustre depuis la mise en œuvre de la LAJE début 2006, l'évolution du nombre de places subventionnées effectivement offertes dans le canton et annoncées par les réseaux dans le cadre de l'enquête statistique annuelle consacrée à l'accueil de jour des enfants.

Bien que les chiffres 2025 ne soient à ce stade que provisoires, les résultats font apparaître une croissance des places tant en collectif préscolaire qu'en parascolaire. Ainsi entre 2024 et 2025, **562 places** supplémentaires ont été offertes en préscolaire tandis qu'en parascolaire, **1'427 places ont été offertes** durant la même période. Il ne s'agit pas là de places offertes à plein temps, mais de la capacité maximale d'accueil sur la journée. En ce qui concerne l'accueil familial de jour, nous constatons une légère baisse du nombre de places autorisées, soit 98 places en moins. Depuis 2017, les places en AFJ sont en baisse.

Ainsi, depuis l'introduction de la LAJE, ce sont plus de **22'915** places d'accueil collectif et **820** places d'accueil en milieu familial qui ont été créées, grâce aux efforts et contributions d'un large réseau d'acteurs concernés.



LA FAJE EN CHIFFRES

Ressources financières

Contribution de l'Etat de Vaud

La contribution cantonale annuelle est déterminée en pourcentage de la masse salariale du personnel éducatif et des coordinateurs/trices de l'accueil familial. Elle inclut :

1. Un montant de CHF 2'400'000 affecté au fonds d'aide au démarrage.
2. Une contribution ordinaire de 2025 de CHF 105'276'334 à laquelle se soustrait le correctif résultant de la clôture de l'exercice 2024 de CHF 1'537'088 (en faveur de l'Etat de Vaud).

Ces montants sont enregistrés dans les produits (y compris pour le correctif négatif 2024) dans les comptes 2025 de la FAJE. Ils totalisent CHF 106'139'246, et représentent le 62,24% des ressources de la FAJE.

A ce montant s'ajoute, conformément à l'art.45 b al.3 LAJE, la contribution de l'Etat en sa qualité d'employeur, versée directement au Fonds de surcompensation.

Contribution des employeurs

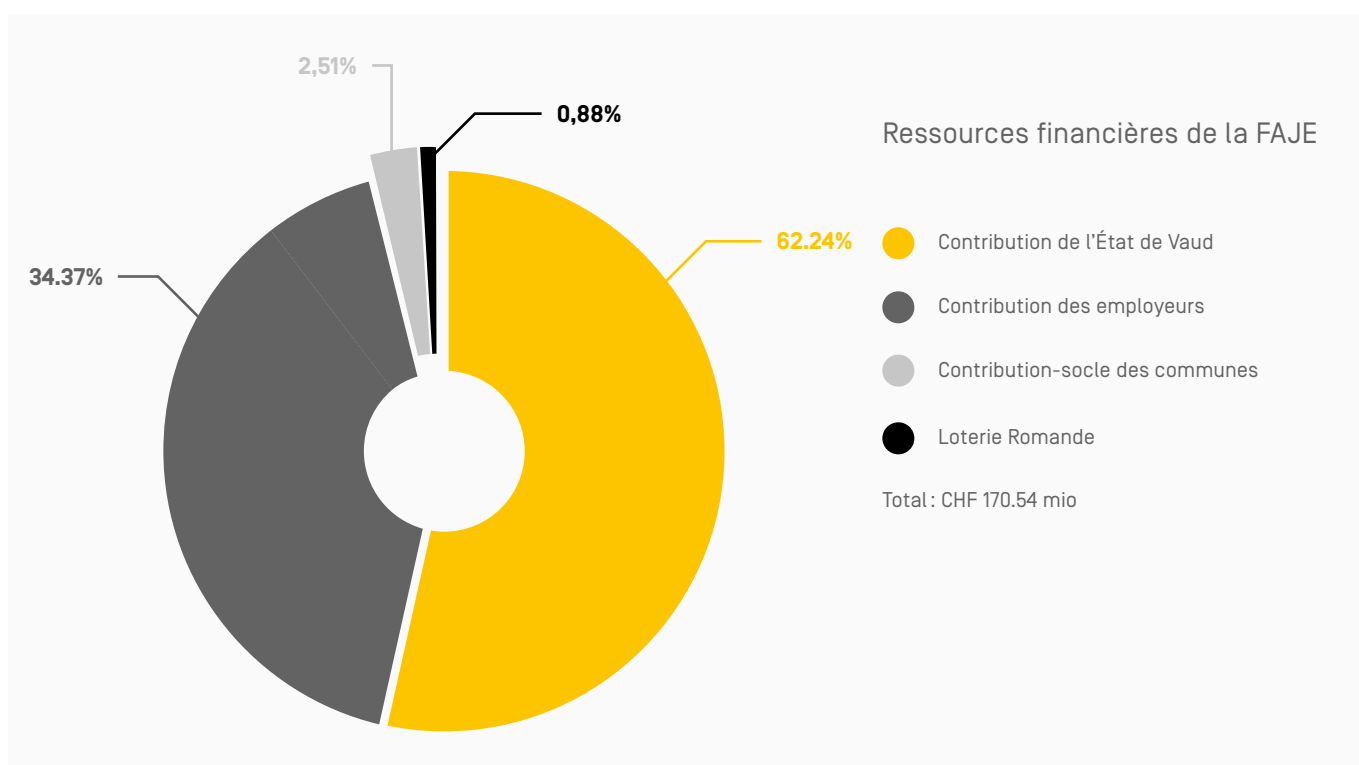
L'article 47 de la LAJE fixe le taux de contribution des employeurs à 0,16 % de la masse salariale dès 2019. Le taux de contribution ne pourra être inférieur à 0.16% et toute modification du taux de contribution devra être annoncée avec un préavis de deux ans. Le montant final figurant dans les comptes 2025 s'élève à CHF 57'200'000, auquel doit s'ajouter un montant de CHF 1'417'715 pour le correctif de l'exercice 2024. Le montant global représente donc CHF 58'617'715, soit une augmentation brute de 1.08% par rapport à 2024.

Contribution-socle des communes

L'article 46 de la LAJE fixe à CHF 5 par habitant/e la contribution-socle des communes. Le montant perçu pour 2025 s'est élevé à CHF 4'278'745, représentant une augmentation de 1.12% par rapport à l'exercice précédent.

Don de la Loterie Romande

La Loterie Romande a contribué au financement des aides au démarrage accordées pour la création de nouvelles places d'accueil à hauteur de CHF 1'500'000.



Utilisation des ressources

Subventions pour l'accueil collectif aux réseaux

Les subventions ordinaires pour l'accueil collectif versées aux réseaux en 2025 se montent à CHF 150'249'285. À ce montant, il faut soustraire les correctifs des décomptes 2024 (en faveur de la FAJE) pour un montant de CHF 3'125'890. La progression de la subvention ordinaire sans les correctifs entre 2025 et 2024 est de CHF 12.47 millions, soit +9.05%. Cette hausse s'explique notamment par la création importante de nouvelles places d'accueil durant l'année 2025. Le montant attribué au titre de l'aide au démarrage démontre l'investissement important des communes durant cet exercice.

Subventions pour l'accueil familial de jour aux réseaux

En 2025, le dispositif de subventionnement aux réseaux pour l'accueil en milieu familial se déclinait en 4 modalités :

- La prise en charge du salaire des coordinatrices/teurs (y.c charges patronales) dans la limite des taux d'encadrement et des seuils de subventionnement définis dans les directives cantonales (1 EPT/50 AMF) ;
- Un forfait administratif de CHF 80'000 par EPT de coordinatrice/teur ;
- Un financement de base de 10.25% [10% en 2024] du salaire déterminant AVS des accueillant-e-s en milieu familial + les charges patronales; auquel s'ajoute un taux complémentaire en lien avec le rabais fratrie pratiqué par chacun des réseaux ;
- Un bonus de CHF 1'000 par accueillant-e engagé-e dans l'année (financé par le fonds d'aide au démarrage).

C'est un montant de CHF 11'370'861 (sans le correctif 2024) qui figure dans les comptes 2025 et représente une augmentation du subventionnement de 0.55% par rapport à 2024. En ce qui concerne les correctifs des décomptes 2024, ils se montent à CHF 800'036 en faveur de la FAJE.

Organismes actifs dans l'accueil de jour

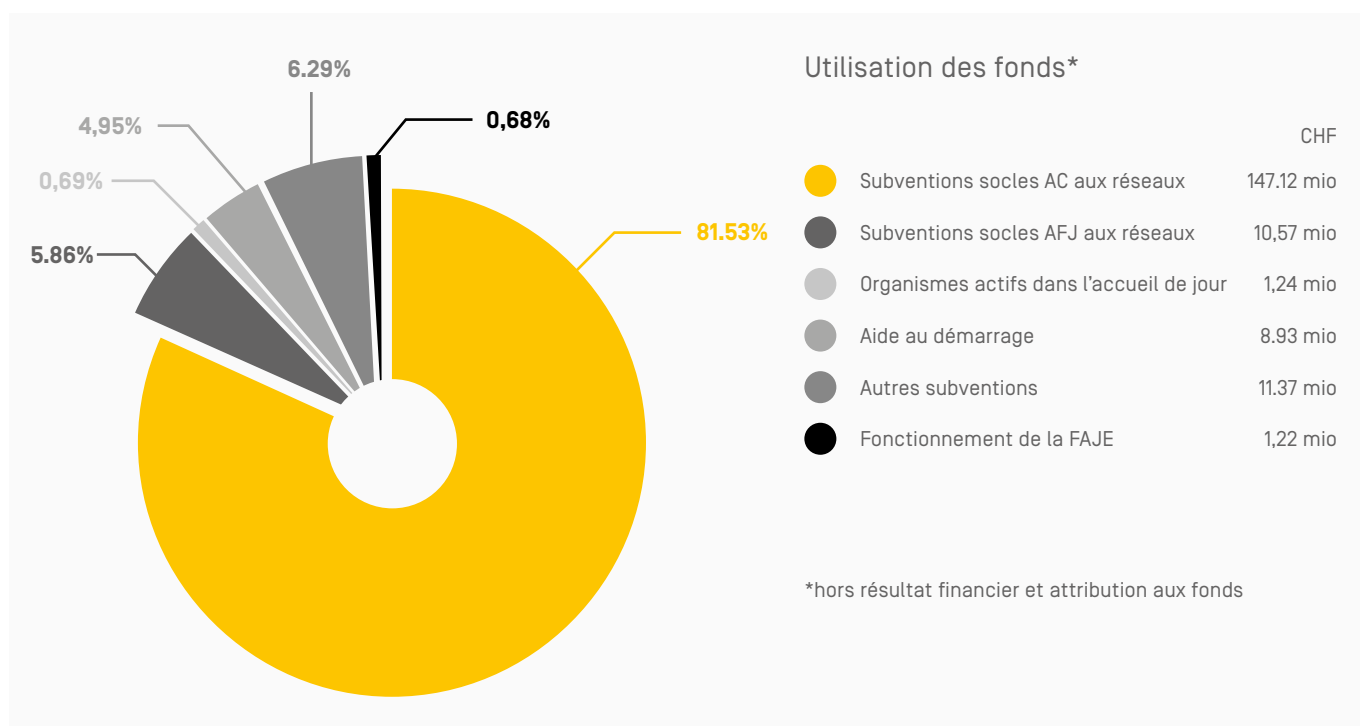
Conformément à la convention de subventionnement qui les lie à la FAJE, cette dernière a financé l'Association Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP) et la Fondation Centre de Ressources en Education de l'Enfance (CREDE) qui contribuent à promouvoir la qualité dans l'ensemble des lieux d'accueil. Le montant global figurant dans les comptes 2025 est de CHF 1'241'810.

Aide au démarrage

Depuis 2009, l'aide au démarrage est allouée en complément de la subvention annuelle. Les montants accordés en 2025 ont été de :

- CHF 9'500, distribués sur trois ans, par place d'accueil préscolaire créée
- CHF 4'500 par place d'accueil parascolaire créée pour les élèves de 1-6P
- CHF 5'500 par place destinée aux élèves de 7-8P

En 2025, 466.20 places plein temps ont été financées en préscolaire et 941.02 places en parascolaire après pondération, dont 187.48 places pour les 7-8P.



Autres subventions

Aide à la pierre

Le Conseil de Fondation, conscient des charges d'investissement qui pèsent sur les communes lorsqu'elles décident de la création de places ou d'extensions de capacité, a réactivé en 2022 une catégorie de soutien, « l'aide à la Pierre », octroyée entre 2009 et 2012. Les conditions d'octroi et les modalités de calcul ont été entièrement revues pour la période 2022-2026. Un fonds spécifique a été créé et est alimenté à hauteur de CHF 4 millions/an. En 2025, le montant distribué aux réseaux se monte à CHF 4'193'799.

Accueil d'urgence

La FAJE a soutenu en 2025 le développement de l'accueil d'urgence sous deux formes :

1. En accordant une aide financière à la Croix-Rouge vaudoise pour ses prestations liées à la prise en charge à leur domicile d'enfants malades ;
2. En subventionnant, via les réseaux avec lesquels elles ont signé une convention, 91 structures de type jardin d'enfants, réparties dans 28 réseaux, la FAJE participe à la mission de socialisation et d'intégration des enfants et d'accueil d'urgence lors d'empêchements divers des parents.

Le montant relatif à ces soutiens se monte à CHF 3'100'118 pour 2025.

Subventionnement CCT

Une convention collective de travail du secteur Petite enfance a vu le jour en 2019. Afin d'encourager les réseaux et exploitants des structures d'accueil subventionnées à adhérer, le Conseil de Fondation a admis d'octroyer une aide forfaitaire par structure adhérente de CHF 15'000 répartis sur 3 ans. CHF 200'000 ont été distribués à ce titre en 2025.

Subvention du personnel en formation

Le développement des places d'accueil implique de disposer de personnel formé en suffisance afin de conduire et animer les structures. Raison pour laquelle, un soutien de CHF 1'500 par personne en formation certifiante est octroyé chaque année. CHF 1'688'345 ont été octroyés en 2025. Ce montant représente une augmentation du subventionnement de 14.6% par rapport à 2024.

En parallèle à cette première disposition, une nouvelle mesure a vu le jour en 2024 concernant la formation du personnel tertiaire. En effet, le Conseil de Fondation a décidé de développer une mesure d'encouragement à la formation en octroyant un forfait de CHF 4'500, par année de formation, aux collaborateurs/trices débutant une formation en emploi pour obtenir un titre tertiaire. En 2025, 184 demandes ont pu aboutir, dont 6 avortées en cours d'année, pour une subvention totale de CHF 813'318.

Au total, c'est donc un montant de CHF 2'501'663 qui a été subventionné pour la formation du personnel en 2025.

Subvention à l'inclusion

L'article 3.a de la Loi sur l'accueil de jour des enfants définit les missions des structures d'accueil de jour des enfants. Parmi celles-ci, la participation à l'inclusion des enfants à besoins particuliers est citée. La FAJE contribue dans son périmètre à favoriser l'accueil de ces derniers en subventionnant la Fondation Coup d'Pouce. Ce subventionnement conventionné s'est monté à CHF 334'000 en 2025.

Par ailleurs, le Conseil de Fondation a souhaité financer l'introduction d'une fonction de coordinateur/coordinatrice à l'inclusion dans les réseaux, consacrée à la mise sur pied d'un concept transversal d'inclusion et au soutien aux directions pédagogiques. En 2025, CHF 970'845 ont été distribués à ce titre, représentant 20 réseaux subventionnés.

Fonctionnement de la FAJE

Les frais de fonctionnement comprennent toutes les charges liées aux organes de la FAJE : le Secrétariat général (y compris des mandats divers), le Conseil de Fondation, la Chambre consultative et l'Organe de contrôle. Le total de ces charges représente un montant de CHF 1'223'509 en 2025.

Éléments financiers

Bilan au 31 décembre

2025

2024

Actifs	CHF	CHF
Avoirs		
Liquidités	8 462 670	8 147 042
Débiteurs		
Contributions à recevoir	35 309 783	38 619 270
Autres créances	34 796	54 282
Actifs immobilisés		
Titres et garanties de loyer	32 064	5 994 449
Total des actifs	43 839 313	52 815 043
Passifs		
Engagements		
Aide au démarrage à payer	4 747 730	2 305 600
Aide à la pierre à payer	3 169 624	2 000 095
Aide au programme d'impulsion à payer	254 067	510 700
Aide à l'inclusion à payer	970 845	120 000
Aide à l'accueil d'urgence à payer	10 000	10 000
Aide à la formation à payer	414 000	224 719
Réduction facture parentale 20% à payer	0	3 374 712
Autres engagements	110 254	158 613
Capital des fonds (fonds affectés)		
Fonds d'aide au démarrage	0	1 064 307
Fonds d'aide à la pierre	2 153 415	2 347 213
Fonds d'impulsion	0	0
Fonds OFAS	0	1 474 740
Fonds propres		
Fonds d'égalisation	31 949 621	39 164 587
Capital	59 757	59 757
Excédent de produit		
Total des passifs	43 839 313	52 815 043

Compte d'exploitationdu 01.01.2025
au 31.12.2025du 01.01.2024
au 31.12.2024

Produits	CHF	CHF
Contributions		
Contribution-socle des communes	4 278 745	4 231 515
Contribution de l'État de Vaud	107 676 334	98 991 151
Contribution des employeurs	57 200 000	56 400 000
Contribution OFAS	0	0
Fonds d'aide à l'enfance	0	2 400 000
Loterie Romande	1 500 000	1 500 000
Autres produits	8 403	3 059
Total des produits	170 663 482	163 525 725
Charges		
Subventions et études particulières		
Subventions ordinaires aux réseaux	-150 249 285	-137 783 657
Subventions AFJ aux réseaux	-11 370 861	-11 308 779
Organismes actifs dans l'accueil de jour	-1 241 810	-1 205 664
Aide au démarrage	-8 927 670	-7 852 760
Accueil d'urgence	-3 100 118	-3 199 671
Aide à la pierre	-4 193 799	-3 824 641
Aide au programme d'impulsion	0	-650 700
Subvention du personnel en formation	-2 501 663	-1 921 966
Réduction facture parentale 20%	0	-5 274 156
Autres subventions	-1 576 655	-1 362 00
Charges du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative	-46 068	-70 818
Charges du Secrétariat général, mandats et études	-1 177 441	-1 425 650
Total des charges I	-184 385 370	-175 880 462
Correctif contribution État de Vaud exercice précédent	-1 537 088	-2 833 620
Correctif contribution des employeurs année précédente	1 417 715	1 590 940
Décompte subv. réseaux exercice précédent	3 925 926	4 066 894
Correctif subventions années précédentes	0	289 617
Correctif contribution OFAS	0	0
Total des charges II	-180 578 817	-172 766 631
Résultat courant	-9 915 335	-9 240 906

Résultat financier	-32 476	452 246
Résultat avant variation des fonds affectés	-9 947 811	-8 788 660
Attribution / utilisation fonds d'aide au démarrage	1 064 307	3 952 760
Attribution / utilisation fonds d'aide à la pierre	193 798	-175 359
Attribution / utilisation fonds d'impulsion	0	2 634 103
Attribution / utilisation Fonds OFAS	1 474 740	7 506 196
Solde attribution / utilisation fonds d'égalisation	7 214 966	-5 129 040
Résultat annuel	0	0

L'ORGANISATION DE LA FAJE

Conseil de Fondation

Conseil de Fondation – CF

Composé de représentant-e-s des instances économiques et politiques contribuant au financement de l'accueil de jour – État, communes, employeurs – ainsi que de représentant-e-s de la Chambre consultative

- Fixe les objectifs et les priorités en matière de développement de l'accueil de jour
- Définit les conditions de reconnaissance des Réseaux et en décide
- Octroie les subventions et les aides
- Adopte le budget et les comptes

Bureau du Conseil

- Supervise le fonctionnement opérationnel
- Prépare les séances du Conseil

Chambre consultative – CC

Composée de représentant-e-s des instances concernées par l'accueil de jour

- Se prononce sur les objets et thématiques soumis par le Conseil de Fondation
- Propose au Conseil des réflexions en lien avec l'accueil de jour des enfants

Bureau de la Chambre

- S'assure du suivi des réflexions et décisions de la Chambre
- Prépare les séances du plénum

Secrétariat général – SG

Soumet au Conseil de Fondation des propositions d'orientation stratégique et le soutient dans l'ensemble de ses missions. Il assure la direction opérationnelle de la FAJE, la gestion administrative et financière, prépare les délibérations du Conseil et assure la mise en œuvre des décisions arrêtées. Appuie la Chambre consultative dans ses travaux. Assure l'interface avec les Réseaux.

Chambre consultative

Membres de la Chambre consultative
Au 31 décembre 2025

Présidente

Isabelle Guzzon

Fédération vaudoise des structures d'accueil
de l'enfance [FSAE]

Membres du Bureau

Baiguini Marco

Réseau RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones)

Borgeaud Claude

Faîtière des réseaux d'accueil de jour des enfants [FRAJE]

Chevallaz Georges

Réseau Renens-Crissier

Gigandet Nathalie

Réseaux du Nord vaudois [RAdeGE, RéAÿ, Rymaje, Sainte-Croix]

Kasongo Amanny

ProJour Vaud

Monney Vanessa à partir de décembre 2025

SSP-Vaud

Membres

Bessaud Evelyne

Réseau AJENOL (Nord-Ouest Lausannois)

Chatelain Janick

Entraide familiale vaudoise [EFV]

De Luca Dario

Association des Directions d'Accueil Parascolaire [ADAPA]

Finocchio Roberto

Fondation de Verdeil

Gillet Marc

Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour [CIAFJ]

Golay Dominique

Haute école de travail social et de la santé Lausanne [HETSL]

Guinchard Hayward Fabienne

Partenaire Enfance et Pédagogie [PEP]

Gumy Marilou jusqu'en juillet 2025

AvenirSocial Vaud (est remplacé par SSP-Vaud à partir de décembre 2025)

Henzi de Boissoudy Isabelle

Association VaudFamille

Lecci Fabio

Conseil des régions d'action sociale [CdRAS]

Lugrin Gilles

Ecole supérieure en éducation de l'enfance [Esede]

Mancuso Reymond Sarah

Réseau REBSL (Blonay-Saint-Légier)

Mühlebach Claudia

Réseau-L (Lausanne)

Murisier Malorie

Réseau Enfants Chablais

Olela Snezana

Aoris OrTra santé-social Vaud

Pasquali Diego, jusqu'au 31 décembre 2025

Association des responsables et des directeurs-trices
d'institutions vaudoises de l'enfance [ARDIVE]

Rochat Corinne, jusqu'au 30 juin 2025

Puis, dès le 1er juillet 2025, Schumers Joséphine

Centre de Ressources en Education De l'Enfance [CREDE]

Schöni Nathalie, jusqu'en janvier 2025

Puis, dès le 1er avril 2025, Christinat Anetta

Association vaudoise des parents d'élèves [Apé-Vaud]

Seingre Emmanuelle

Association Insieme Suisse

Simon Olivier

Réseau EFAJE (Gros-de-Vaud et environs)

Strehler Pauline

Croix-Rouge suisse - Section vaudoise

Theytaz Grandjean Michèle

Pro Familia Vaud

Impressum

Conception

Fondation pour l'accueil
de jour des enfants

Conception graphique

trivialmass.com

Illustration couverture

Catherine Olivia Pearson
<https://catherine-pearson.com/>

Photographies

Anne-Laure Lechat et Laura Tirelli

Impression

Imprimerie de Vallorbe S.A.

Tirage

800 exemplaires

Parution

Juin 2026

Avec le soutien de



faje

FONDATION
POUR L'ACCUEIL
DE JOUR
DES ENFANTS

